



LA CONTRIBUTION DES HABITANTS AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LEUR LIEU DE VIE

- Pour revitaliser le lien social et associer les habitants au développement social de leur cité, **le Conseil général du Maine-et-Loire et la Commune de Montreuil-Bellay** en lien avec plus de 10 partenaires ont créé un réseau d'acteurs mêlant citoyens, professionnels et politiques : « Thouet possible » (du nom du cours d'eau qui traverse la commune) initie des actions qui vont de l'aménagement d'un square à la création d'une Maison de Tous pour Tous, en passant par des « rencontres causeries », etc.

La fiche action de l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles) : http://www.apriles.net/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&sobi2Id=1395&Itemid=95

DES JEUNES GUIDES EN BANLIEUE

- Afin de valoriser les habitants et le cadre de vie des quartiers en difficulté, le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement en Banlieue (CAUEB) du **Val-de-Marne** forme et embauche des jeunes habitants en tant que guides lors des visites architecturales et urbaines qu'il organise dans les cités. Le projet permet aux bénéficiaires de réviser leur appréciation sur la qualité de leur environnement urbain.

La fiche action de l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles) : http://www.apriles.net/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&catid=4&sobi2Id=1431&Itemid=95

2.2 L'autoproduction

Préparer un repas, bricoler, améliorer son logement, fabriquer un meuble ou un vêtement, cultiver des légumes dans un jardin : l'autoproduction renvoie à des pratiques de la vie quotidienne. En produisant des biens et services pour notre propre consommation et celle de notre entourage, nous apprenons « l'autonomie au quotidien » et entrons dans les circuits de l'échange social.

L'autoproduction accompagnée consiste à apporter à des publics défavorisés une aide technique et sociale adaptée pour leur permettre de faire par eux-mêmes.

Les supports techniques à l'autoproduction peuvent être assez divers : ateliers cuisine, mécanique, couture, jardins collectifs, auto-réhabilitation voire auto-construction de logement, etc.

Ces actions trouvent dans les agendas 21 locaux une opportunité de valorisation et de prolongation ou de développement.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PADES : Programme Autoproduction et Développement Social

Créé en 1996, le Pades apporte au plan local un soutien méthodologique aux opérateurs, aux institutions et aux collectivités locales. Au niveau national, le Pades œuvre pour faire reconnaître, par les décideurs politiques et institutionnels, l'intérêt de l'accompagnement à l'autoproduction. Il propose des outils pour que ces démarches soient prises en compte par les politiques publiques et pour favoriser le partenariat entre institutions et opérateurs.

<http://www.padesautoproduction.net>

PISTES POUR L'ACTION

L'AUTO-RÉHABILITATION DES LOGEMENTS



Le « Centremploi », **Groupe de développement et d'insertion durables de Salon-de-Provence** a créé depuis juin 2010 un service d'accompagnement à l'auto-réhabilitation de logements qui intervient actuellement à Plan-d'Orgon (Bouches-du-Rhône) dans un quartier appelé Le Hameau. Le PADES a apporté son soutien méthodologique à cet acteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), maintenant convaincu que l'autoproduction accompagnée est un mode d'intervention qui est un bon complément des activités d'insertion professionnelle visées par les acteurs de l'IAE.

Le site du Groupe économique solidaire sur Salon de Provence : <http://www.asso-gdid.fr/>



LES JARDINS FAMILIAUX



La Ville de Sevrans a implanté au cœur des quartiers Beaudottes et Rougemont des jardins familiaux de développement social fondés sur la participation des habitants. Outre l'occasion de cultiver des fruits, des légumes et des fleurs, les jardins favorisent l'autonomisation et l'intégration sociale de publics en difficulté, pour recréer du lien social dans des quartiers où il est en crise, et pour responsabiliser les habitants à l'égard de leur habitat. Les réalisations prennent en compte les principes du développement durable avec notamment la récupération des eaux de pluie sur le toit des abris pour l'arrosage, la préconisation des techniques de jardinage bio, la plantation d'espèces variées, ou encore la pratique du compostage.

Les jardins partagés de Sevrans : <http://www.ville-sevrans.fr/jardins-partages-et-citoyennete>

LES CUISINES COLLECTIVES



Le CCAS de Joué-lès-Tours propose des ateliers nutrition associée à une action éducative budgétaire. L'objectif premier : « *manger un plat équilibré pour moins de 2 euros par jour* », en proposant des recettes simples et très peu chères, mais équilibrées. L'accompagnement social et individualisé combiné à l'action collective permettent de lever certains freins.

La fiche d'expérience UNCCAS : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=1045>

2.3 L'encouragement à l'engagement citoyen

Les acteurs du territoire ont pour rôle d'encourager les comportements civiques visant un développement social durable et d'assurer les conditions de la participation publique de chacun. Les compétences, les savoirs de chacun doivent être reconnus en tant que tels et tous les individus peuvent être associés au débat et à la recherche de solutions pour avancer vers le progrès social.

PISTES POUR L'ACTION

L'AGENDA 21 DU FINISTÉRIEN



Le Conseil général du Finistère a mis en œuvre depuis 2008 un dispositif de sensibilisation et de mobilisation des acteurs départementaux au développement durable. L'agenda 21 du Finistérien s'appuie sur l'accompagnement et le recueil de pratiques de 30 foyers pendant 18 mois sur les thèmes du logement, des déplacements, de la citoyenneté, de la consommation, de l'accès aux divertissements à la culture et de la solidarité. Pour accompagner ces familles dans la construction de leurs agendas 21, des journées thématiques ont lieu tous les deux mois environ.

En complément, un baromètre développement durable pour les citoyens est construit et sera mis en ligne sur Internet au printemps 2011. Il permettra à chaque finistérien d'identifier son degré de prise en compte du développement durable dans sa vie quotidienne, de construire son agenda 21 et mesurer ses progrès dans la prise en compte du développement durable dans son quotidien. Un centre de ressource Internet est également structuré afin de proposer des actions à mener, de recenser les initiatives exemplaires et ainsi permettre à chacun de s'en inspirer pour faire évoluer ses pratiques.

L'agenda 21 du Finistérien : <http://www.barometredudeveloppementdurable.org/agenda-21-du-finisterien.html>

LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

Le réseau des ambassadeurs a pour ambition de démultiplier la capacité de sensibilisation des acteurs régionaux sur leur territoire, des élus aux acteurs économiques et associatifs jusqu'aux habitants. Il apporte un appui indispensable au démarrage des démarches de développement durable notamment dans les structures n'étant pas dotées de moyens suffisants en interne et dans celles où les démarches sont encore embryonnaires. Les 23 ambassadeurs du réseau ont été recrutés par le Centre de ressources sur le développement durable en Nord-Pas de Calais (CERDD) et ses partenaires sur la base de leur connaissance des enjeux du développement durable et de leur territoire, de compétences pluridisciplinaires et de pratiques professionnelles.

Le réseau des ambassadeurs : <http://www.cerdd.org/?rubrique495>